Supplément au Document d'information en date du 17 octobre 2023

VILLE DE PARIS
Programme d'émission de titres de créance
(*Euro Medium Term Note Programme*)
de 8.000.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec le Document d'information en date du 15 juin 2023 (le " **Document d'information** "), préparé par la Ville de Paris ("**Ville de Paris**" ou l'"**Émetteur**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 8.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **"Programme"**). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire de la Ville de Paris à la suite du vote du budget supplémentaire par le Conseil de Paris lors de sa séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 ; il présente le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023 (pages 4 à 24 du présent Supplément).

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur, et (ii) sur le site Internet de l'Émetteur, dans une section dédiée et facilement accessible (http://www.paris.fr/investisseurs).

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce Supplément et les informations contenues dans le Document d'information, les informations contenues dans le Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (http://www.paris.fr/budget). Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

Sommaire du Supplément

A. Description de l'Émetteur	**3**
B. Informations générales	**25**
C. Responsabilité du supplément au Document d'information	**26**

A. Description de l'émetteur

Les développements ci-après viennent compléter le Document d'information. Ils viennent présenter le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2023, en trois parties (pages 4 à 24 du présent Supplément) :

- partie 1 « Budget supplémentaire 2023 »
- partie 2 « Budget d'investissement »
- partie 3 « Budget de fonctionnement »

SOMMAIRE

1ERE PARTIE – PRESENTATION GENERALE .....

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2023 .....

SOUS-TITRE I – L'EQUILIBRE GENERAL .....

SOUS-TITRE II – PRESENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2EME PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE I – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....

SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS .....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPERATIONS REELLES.....

SOUS-TITRE II – OPERATIONS D'ORDRE.....

3EME PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES .....

TITRE II – LES DEPENSES.....

1ère Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2023

A/ L'équilibre général du BS 2023

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2023 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après et prévoit des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit la reprise du **résultat de fonctionnement à hauteur de 149,0 M€** qui permet, une fois couverts les restes à réaliser et compte-tenu des autres inscriptions en fonctionnement, d'**autofinancer 67,4 M€ de dépenses additionnelles d'investissement**. Par ailleurs, sont inscrites **55,4 M€ de recettes de fonctionnement complémentaires et 137,0 M€ de dépenses de fonctionnement nouvelles**. L'épargne brute est en baisse de 81,7 M€.

Les **recettes d'investissement sont augmentées de 75,8 M€ et les dépenses d'investissement de 188,3 M€**. Compte tenu de ces inscriptions, de la reprise du résultat reporté d'investissement à hauteur de 45,1 M€ et d'une hausse de l'autofinancement volontaire de 67,4 M€, **l'autorisation d'emprunt n'est pas modifiée**.

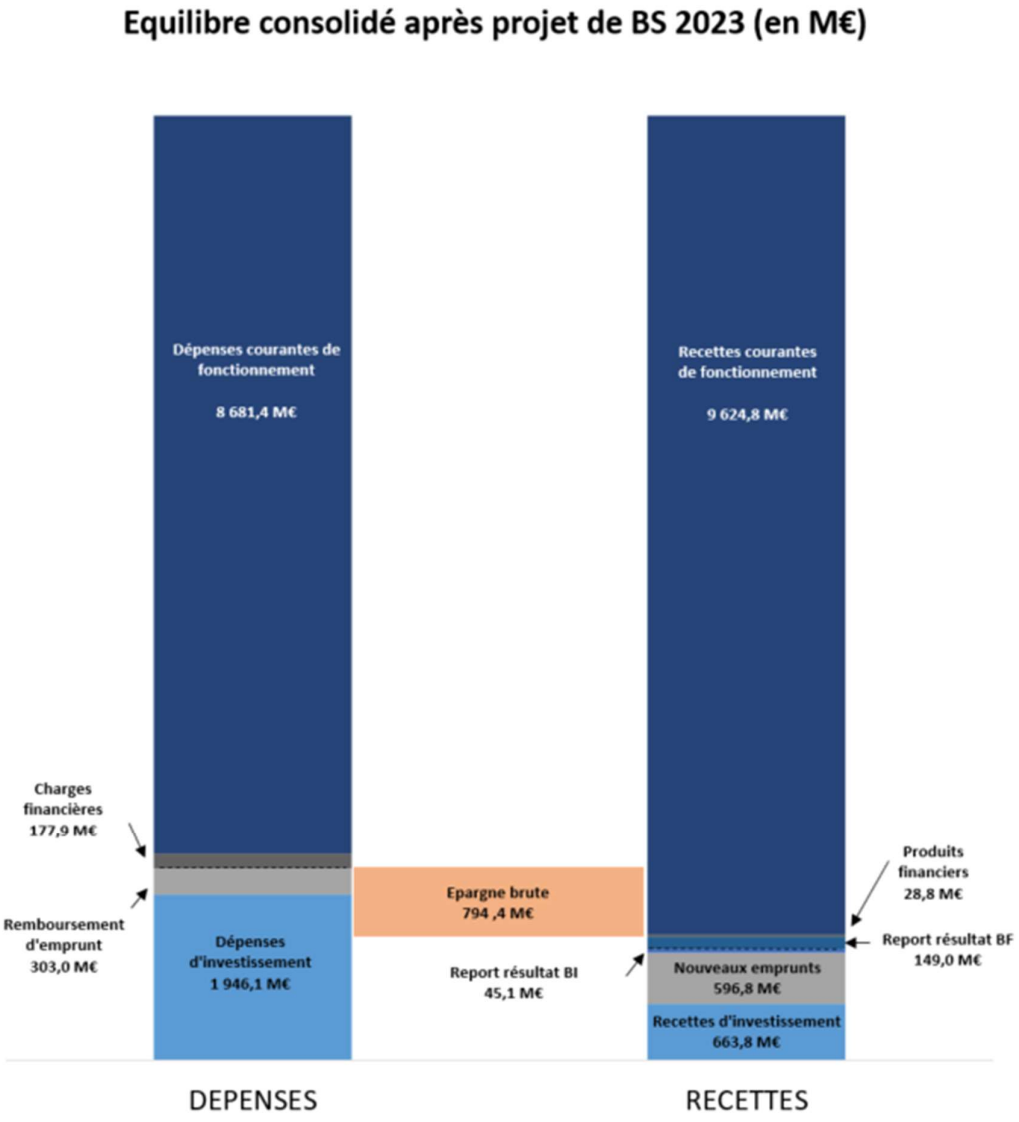

B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses d'investissement**

Les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 188,3 M€. Ce montant inclut 33,2 M€ de restes à réaliser (RAR) et 155,1 M€ de dépenses nouvelles. S'y ajoutent des ajustements techniques entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution, sans impact sur le montant des nouvelles dépenses.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montants
900 - Services généraux	10,8 M€
901 - Sécurité	1,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,1 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6,5 M€
904 - Santé et action sociale	1,0 M€
9044 - RSA	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5 M€
906 - Actions économique	0,5 M€
907 - Environnement	2,2 M€
908 - Transports	0,9 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	0,7 M€
Total	**33,2 M€**

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement augmentent de 75,8 M€. S'y ajoutent la reprise du résultat de la section d'investissement (+45,1 M€) ainsi qu'une hausse de l'autofinancement volontaire (+67,4 M€).

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 137,0 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP). Cette variation inclut +78,0 M€ de dépenses de gestion nouvelles, +21,6 M€ de péréquation et restitutions de taxes, +18,8 M€ de crédits de masse salariale et +18,7 M€ de restes à réaliser.

L'augmentation des dépenses de masse salariale tient compte de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, de l'attribution de points d'indice complémentaires (de 1 à 9) pour les bas salaires également au 1er juillet 2023, et de l'augmentation de la part du prix du forfait de transport collectif des agents publics pris en charge par l'employeur (passage de de 50 % à 75 %).

À ces inscriptions s'ajoute la hausse de l'autofinancement volontaire (+67,4 M€).

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 55,4 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2023. Cette évolution correspond à la réévaluation des recettes attendues au titre de la fiscalité (+47,1 M€) compte-tenu de la revalorisation des bases, ainsi que des recettes de gestion (+8,2 M€).

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements du budget supplémentaire, répartis sur les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

- **Sécurité**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont ajustées à la baisse de 7,9 M€. Ainsi, l'augmentation de 6,0 M€ de la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police ainsi que l'inscription de 0,3 M€ de restes à réaliser sont compensées par un ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres pour -14,2 M€.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **2,6 M€** correspondant à l'inscription des restes à réaliser 2022 (+1,0 M€), à une hausse de la subvention d'équipement à la préfecture de police (+0,6 M€) et à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+1,0 M€).

- **Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **19,0 M€** en raison :
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+12,0 M€) ;
- de la prise en compte de dépenses supplémentaires au titre de l'enseignement maternel et primaire à hauteur de 5,0 M€ ;
- de l'inscription de 1,4 M€ de restes à réaliser ;
- de l'inscription de 0,7 M€ de subventions complémentaires pour les caisses des écoles des 10ème et 12ème arrondissements conformément à une précédente délibération du Conseil de Paris ;
- de la hausse de la subvention de 0,2 M€ à l'école du Breuil ;
- d'un transfert entre chapitres de -0,3 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont ajustées de +**14,1 M€,** correspondant à des dépenses d'entretien localisé des équipements scolaires (+10,0 M€) et à l'inscription des restes à réaliser 2022 (3,1 M€). Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+1,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **8,0 M€** correspondant à des cofinancements au titre de la rénovation énergétique des écoles (+4,4 M€) et des cours « Oasis » (+3,6 M€).

- **Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **21,3 M€.** Cette hausse résulte :
- de la prise en compte d'un financement supplémentaire de 11,0 M€ en faveur de la culture notamment au titre de la subvention à la Philharmonie (+5,8 M€), de la transition écologique dans les milieux culturels (+2,5 M€), de la subvention du théâtre de la Ville (+1,0 M€), de l'éducation artistique et culturelle (+0,5 M€), de la Gaîté lyrique (+0,5 M€), du patrimoine (+0,3 M€), de Nuit Blanche (+0,2 M€) et Paris Culture 2024 (+0,2 M€) ;
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+4,5 M€) ;

- de l'inscription de 2,0 M€ de dépenses relatives à l'achat des tenues pour les volontaires participant à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;
- de l'inscription d'une dépense de 1,7 M€ pour l'organisation d'une « fan zone » lors de la coupe de monde de rugby 2023 ;
- de l'inscription de restes à réaliser (0,7 M€) ;
- d'une dépense supplémentaire de 0,2 M€ au titre du dispositif « Nuit Blanche » financée par une recette de mécénat d'un montant équivalent ;
- d'un transfert en provenance des états spéciaux d'arrondissement pour le festival « onze bouge » (+0,1 M€) et d'un ajustement entre chapitres à hauteur de 1,1 M€.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 0,2 M€ correspondant à une recette de mécénat pour le dispositif « Nuit Blanche ».

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **13,6 M€**, dont 6,5 M€ au titre des restes à réaliser, 2,6 M€ pour l'église Saint-Eustache (Paris Centre), 1,8 M€ pour les autres édifices cultuels, 1,3 M€ pour les collections des bibliothèques et 1,3 M€ pour le jardin mémoriel de la place Saint-Gervais (Paris Centre).

Les **recettes d'investissement** augmentent de **19,2 M€**, dont 10,7 M€ au titre d'une augmentation de la contribution de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) et cofinancements liés à la médiathèque James Baldwin (19ème arrondissement) (+3,0 M€), à la piscine Pontoise (5ème arrondissement) (+2,5 M€), à la rénovation énergétique des piscines (+1,5 M€), aux édifices cultuels (+0,8 M€) et aux conservatoires (+0,7 M€).

- **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **15,7 M€.**

Cette hausse résulte notamment :
- de l'augmentation de la subvention au centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) de 9,5 M€, dont 2,8 M€ par transfert au sein de la présente fonction afin de financer des mesures de lutte contre la précarité énergétique ;
- de l'inscription de 7,0 M€ supplémentaires au titre des dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- de dépenses supplémentaires à hauteur de 5,0 M€ pour les crèches associatives ;
- de l'inscription de 4,3 M€ de restes à réaliser ;
- de la prise en compte d'un abondement de 2,5 M€ au titre des dépenses d'hébergement des personnes en situation de handicap ;
- de l'inscription de 0,2 M€ pour les centres sociaux.

En sens inverse, les crédits de masse salariale sont ajustés de -9,0 M€ et il est procédé à un transfert entre chapitres de -1,0 M€.

Les **dépenses d'investissement** sont majorées de **11,5 M€.** Ce montant résulte de l'inscription de 2,0 M€ pour l'accessibilité des lignes de bus, de 1,8 M€ au titre de la maison des réfugiés (19ème arrondissement), de 1,6 M€ au titre du mobilier et du matériel des crèches, de 1,4 M€ au titre de la crèche boulevard Davout (20ème arrondissement), des restes à réaliser 2022 (1,0 M€), de 0,5 M€ pour l'accessibilité des équipements culturels et de 0,2 M€ pour l'accessibilité de l'Hôtel de Ville. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+3,0 M€).

Les **recettes d'investissement** augmentent de **4,0 M€** correspondant à des cofinancements au titre des constructions de crèches provenant de la caisse d'allocations familiales (CAF) (+2,4 M€) et de la mise en accessibilité des lignes de bus (+1,6 M€).

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **10,2 M€**, dont :
- 3,0 M€ pour le marché de performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public ;
- 2,9 M€ au titre des restes à réaliser ;
- 1,5 M€ au titre des crédits de masse salariale ;
- 1,9 M€ au titre de subventions à verser dans le cadre des crédits « React EU » du fonds social européen, compensé par une recette d'un montant équivalent ;
- 0,7 M€ au titre d'un transfert de crédits en provenance des états spéciaux d'arrondissement ;
- 0,2 M€ d'ajustements techniques entre chapitres.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de 1,9 M€ suite à l'inscription de recettes en provenance du fonds social européen (cf. ci-dessus).

Les **dépenses d'investissement** sont rehaussées de **77,1 M€**. Ce montant inclut notamment 50,0 M€ au titre du compte foncier logement, 12,7 M€ pour l'acquisition d'une emprise SNCF sur la petite ceinture, l'inscription de restes à réaliser (6,5 M€), et 5,0 M€ au titre de l'éclairage public. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+3,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **4,2 M€**, correspondant à un cofinancement de 3,4 M€ au titre du réaménagement de la porte de la Chapelle (18ème arrondissement) et de divers cofinancements liés aux espaces verts (+0,8 M€).

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont augmentées de **3,0 M€** résultant :
- d'un ajustement technique entre chapitres de 1,5 M€ ;
- des crédits de masse salariale (+1,0 M€) ;
- de la prise en compte d'une dépense de 0,3 M€ au titre d'AgriParis ;
- de l'inscription de 0,2 M€ au titre des restes à réaliser.

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **0,5 M€** au titre des restes à réaliser 2022.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **15,7 M€**. Ce montant inclut 4,0 M€ au titre des dépenses territorialisées de propreté ainsi que 1,9 M€ pour couvrir l'acquisition de pièces détachées pour les véhicules (1,0 M€) et diverses dépenses liées à la collecte des déchets (0,9 M€). S'y ajoutent l'ajustement des crédits de masse salariale (+6,5 M€) et l'inscription de restes à réaliser (3,3 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **6,1 M€** avec la prise en compte des bases

prévisionnelles notifiées par les services fiscaux au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (+11,1 M€) partiellement compensée par la baisse du rendement attendu au titre de la redevance des déchets non ménagers (RDNM) (-5,0 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **2,2 M€** au titre des restes à réaliser 2022.

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **9,5 M€**, dont 3,0 M€ au titre du traitement des forfaits post stationnement, 2,8 M€ au titre de restes à réaliser, 2,3 M€ au titre de la participation au syndicat Velib, 1,0 M€ pour des indemnisations amiables, et 1,0 M€ au titre de l'exploitation des parcs de stationnement pour les autocars, partiellement compensés par un virement entre chapitres de -0,6 M€.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **35,9 M€**. Ce montant inclut 23,0 M€ au titre de surcoûts liés à la prolongation de la ligne 3 du tramway, 10,0 M€ au titre du patrimoine de voirie ainsi que 0,9 M€ au titre des restes à réaliser 2022. Ce montant tient également compte d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+2,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **37,0 M€**, dont 35,9 M€ de contributions de la région Ile-de-France, de l'Etat et de la RATP au titre du prolongement de la ligne 3 du tramway et 1,1 M€ de subventions de la région Ile-de-France au titre du plan vélo régional.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

  - Les opérations non ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** au titre des opérations non ventilées augmentent de **22,1 M€.** Ce montant correspond à une hausse de 16,7 M€ au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titres onéreux, 7,5 M€ au titre du versement à la Métropole du grand Paris des deux tiers du dynamisme de la cotisation foncière des entreprises (CFE), une augmentation de 1,0 M€ des autres restitutions et reversements de fiscalité, et un ajustement de +0,5 M€ des crédits de masse salariale. En sens inverse, les dépenses relatives au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont en baisse de 3,5 M€.

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **47,1 M€**.

Ce montant correspond principalement à l'augmentation du produit attendu au titre des taxes foncières (33,7 M€) et de la taxe d'habitation (1,2 M€) compte-tenu de la revalorisation des bases correspondant à des locaux d'habitation par application d'un coefficient égal ou proche de l'inflation cumulée sur l'année (indice IPCH).

Par ailleurs, le report d'un an du transfert de la CFE à la MGP implique l'inscription au présent budget supplémentaire du produit attendu au titre de la CFE (346,5 M€) et, en sens inverse, la baisse de l'inscription au titre de l'attribution de compensation versée par la MGP (-363,1 M€).

Les compensations attendues de l'État au titre des exonérations de fiscalité augmentent de 28,2 M€ en raison principalement de la revalorisation des bases de taxes foncières (+0,2 M€) et du non transfert de la CFE à la MGP (+27,9 M€). S'y ajoute 0,6 M€ de recettes attendues au

titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Enfin, comme prévu par la loi de finances pour 2023, la suppression de la CVAE (-526,4 M€) est compensée par l'instauration d'une fraction de TVA (+526,4 M€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **10,0 M€**. Cette inscription résulte d'une régularisation de taxe d'aménagement (+4,7 M€), d'une augmentation des crédits prévus pour la capitalisation de la Foncière Paris Commerce (+4,5 M€), de l'inscription des restes à réaliser 2022 (+0,7 M€) et du remboursement de trop-perçus au titre du FCTVA (+0,1 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **3,3 M€** au titre d'une régularisation de la taxe d'aménagement.

- Les opérations ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** au titre des services généraux augmentent de **28,6 M€**. Ce montant inclut principalement :

- l'ajustement des crédits de masse salariale (+16,0 M€) ;
- la hausse de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) (+10,5 M€) compte tenu notamment de la hausse du prix des fluides au titre des équipements de proximité (+11,4 M€). Le solde correspond principalement à des transferts des ESA vers le budget général ;
- l'inscription de restes à réaliser (2,9 M€) ;
- des ajustements entre chapitres (-0,9 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont augmentées de **20,8 M€**. Ce montant résulte d'une augmentation des crédits au titre du budget participatif (+20,0 M€), de l'inscription de restes à réaliser (10,8 M€) et d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (-10,0 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **0,1 M€** au titre de cofinancements liés à la rénovation de l'hémicycle du cimetière du Père Lachaise (20ème arrondissement).

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du BP 2023 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2022 et de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2023, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 ont été établies à :

- ✓ 7 516,8 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 16 février 2023) ;
- ✓ 2 490,7 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +270,4 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +218,3 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 7 089,9 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis la DM1 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- ✓ 2 709,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +271,5 M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	25,8 M€
901 - Sécurité	3,2 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57,1 M€
904 - Santé et action sociale	16,6 M€
9044 - RSA	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	35,6 M€
906 - Actions économique	1,8 M€
907 - Environnement	11,5 M€
908 - Transports	45,3 M€
921 - Taxes non affectées	0,3 M€
922 - Dotations et participations	0,1 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	58,0 M€
Total	**270,4 M€**

SERVICES GENERAUX ..... 84,3 M€

Cette fonction regroupe les chapitres 900, 921, 922 et 923.

28,8 M€ sont proposés pour permettre la recapitalisation de la Semaest à hauteur de 34,3 M€ dans le cadre de la création de la foncière Paris Commerce.

12,0 M€ sont ouverts au titre de relogement de services des directions liées à l'espace public au 37 boulevard Saint-Marcel (13ème arrondissement). S'y ajoutent 0,6 M€ pour des travaux à l'Hôtel de Ville, 0,4 M€ pour des travaux dans les bâtiments administratifs, 0,3 M€ pour compléter le financement du relogement de services au 7 rue Bourdelle (15ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des compléments de travaux au 94-108 rue des Poissonniers (18ème arrondissement).

10,3 M€ sont dédiés à la modernisation des systèmes d'informations et au numérique, soit :
- 3,0 M€ au titre de la tierce maintenance applicative des logiciels dédiés aux usagers ;
- 2,0 M€ au titre de la tierce maintenance applicative des logiciels dédiés au cadre de vie ;
- 1,0 M€ pour le raccordement de sites parisiens au très haut débit ;
- 1,0 M€ pour la cybersécurité ;
- 1,0 M€ pour les outils numériques ;
- 0,7 M€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de modernisation des systèmes d'information ;
- 0,6 M€ pour les locaux techniques du data center ;
- 0,5 M€ pour les études pour la création d'un second data center ;
- 0,5 M€ au titre des serveurs.

0,9 M€ sera dédié à des travaux dans les cimetières, ainsi que 0,3 M€ à la création d'une nouvelle porte au cimetière des Batignolles (17ème arrondissement) et à la rénovation de portes des cimetières du Père Lachaise (20ème arrondissement) et de Montmartre (18ème arrondissement).

0,8 M€ est inscrit pour compléter le financement des projets du budget participatif de réhabilitation de la sortie de la station de métro La Fourche (17ème arrondissement) (0,4 M€) et de rénovation de la fontaine Stravinsky (Paris Centre) (0,4 M€).

0,3 M€ concerne une régularisation de taxe d'aménagement, 0,3 M€ le remplacement d'isoloirs et 0,1 M€ le remboursement de trop-perçu au titre du FCTVA.

Le solde correspond principalement à un transfert de 29,0 M€ depuis la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS ..... 57,1 M€

10,4 M€ sont ouverts pour la construction d'une piscine rue Belliard (18ème arrondissement), auxquels s'ajoute un complément de 0,2 M€ pour la piscine Davout (20ème arrondissement).

10,0 M€ sont proposés pour rénover les théâtres de la Cartoucherie (12ème arrondissement). S'y ajoutent un abondement de 2,7 M€ pour l'opération de construction d'un équipement culturel polyvalent rue des Rigoles (20ème arrondissement), 1,5 M€ pour la poursuite de l'aménagement

du jardin mémoriel place Saint-Gervais (Paris Centre), 0,3 M€ pour achever les travaux de la Flèche d'Or (20ème arrondissement), 0,3 M€ pour ceux de la médiathèque James Baldwin (19ème arrondissement) et 0,2 M€ pour soutenir le projet de restauration du portail de l'hôtel Raoul (Paris Centre). 0,2 M€ est prévu pour des travaux de réfection dans la bibliothèque Buffon et la bibliothèque des littératures policières (5ème arrondissement) ainsi que dans la médiathèque Françoise Sagan (10ème arrondissement),

8,2 M€ sont inscrits pour la rénovation du stade Boutroux (13ème arrondissement). 5,9 M€ sont proposés pour le projet « Gymnase Goutte d'Or » (18ème arrondissement), auxquels s'ajoutent 3,1 M€ pour la remise en état du terrain d'éducation physique Baudricourt (13ème arrondissement) financée par la RATP, 2,0 M€ pour l'aménagement de terrains et la rénovation des vestiaires du centre sportif Louis Lumière (20ème arrondissement), 1,7 M€ pour l'entretien des équipements sportifs, 0,9 M€ pour des travaux dans les locaux sociaux de la halle Georges Carpentier (13ème arrondissement), 0,8 M€ pour l'aménagement de terrains sportifs sur la promenade urbaine (10eme et 18ème arrondissements), 0,6 M€ au titre de la participation de la Ville au syndicat mixte de gestion des parcs interdépartementaux, 0,3 M€ pour la poursuite des travaux de construction d'un gymnase dans l'ilot Saint-Germain (7ème arrondissement), 0,3 M€ pour les travaux du gymnase rue des Poissonniers (18ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des petits travaux dans les équipements sportifs.

Dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, 2,4 M€ supplémentaires sont ouverts pour la construction de l'Accor Arena (18ème arrondissement), 1,3 M€ pour la poursuite de la rénovation du stade Coubertin (16ème arrondissement) et 0,2 M€ pour la réalisation de fresques artistiques dans le cadre de l'olympiade culturelle.

1,9 M€ est proposé pour la rénovation de l'église Saint-Augustin (8ème arrondissement) qui fera l'objet d'un mécénat, ainsi que 0,4 M€ pour compléter le financement du chantier de rénovation de l'église Saint-Louis-en-l'Ile (Paris Centre).

1,2 M€ est proposé dans le cadre de plusieurs rénovations de mairies d'arrondissement, dont :
- 0,5 M€ pour la mairie du 18ème arrondissement ;
- 0,5 M€ pour la mairie du 13ème arrondissement ;
- 0,2 M€ pour la mairie du 10ème arrondissement ;
- 0,1 M€ pour la mairie du 11ème arrondissement.

TRANSPORTS .....45,3 M€

32,0 M€ sont proposés pour financer les appels de fonds liés à l'extension de la ligne 3 du tramway, 5,0 M€ au titre de la piétonisation des places du Châtelet (Paris Centre), Saint Michel (5ème arrondissement), de l'Opéra (9ème arrondissement) et du pont Louis Philippe (Paris Centre). 5,0 M€ sont ouverts pour la réfection des pieds d'arbre, 3,0 M€ pour la mise en conformité des tunnels routiers et 0,4 M€ au titre du canal Saint-Martin.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT .....35,6 M€

48,7 M€ sont ouverts au titre d'opérations d'aménagement sur la voirie, dont :
- 26,4 M€ au titre du programme « Embellir votre quartier », notamment pour la rue René Boulanger (10ème arrondissement), la place Saint-Augustin (8ème arrondissement), ou encore l'avenue de Verdun (10ème arrondissement) ;
- 4,2 M€ pour le réaménagement de la rue Boissy d'Anglas (8ème arrondissement) dont le

financement sera assuré par l'Ambassade des Etats-Unis ;
- 4,0 M€ pour celui du secteur Armand Carrel (19ème arrondissement) ;
- 4,0 M€ supplémentaires pour le canal Saint-Martin (10ème arrondissement) ;
- 2,3 M€ au titre de l'aménagement de voies réservées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 ;
- 1,4 M€ pour le réaménagement de l'accès de la rue Régnault à la dalle des Olympiades (13ème arrondissement) ;
- 1,4 M€ pour des travaux quai d'Issy-les-Moulineaux (15ème arrondissement) dans la perspective d'un appel à projet urbain innovant ;
- 1,0 M€ au titre du réaménagement de la rue Richelieu (Paris Centre) ;
- 1,0 M€ pour le réaménagement du secteur Orgues de Flandre (19ème arrondissement) ;
- 1,0 M€ au titre de la création de ramblas boulevards Richard Lenoir et Jules Ferry (11ème arrondissement)
- 1,0 M€ pour solder des opérations d'aménagement en cours ;
- 0,6 M€ au titre des participations de voirie de la ZAC Gare des Mines – Fillettes (18ème arrondissement) ;
- 0,2 M€ dans le cadre des investissements d'intérêt local pour le réaménagement de la place Joachim du Bellay (Paris Centre), en vue de la rénovation de la fontaine des Innocents.

A ces opérations d'aménagement sur la voirie s'ajoutent 2,5 M€ au titre de la rénovation des réverbères du Louvre, dont le financement est assuré par le Musée du Louvre, et 2,0 M€ au titre des ouvrages d'arts.

5,0 M€ sont proposés pour la rénovation du parc des Buttes-Chaumont (19ème arrondissement), auxquels s'ajoutent notamment 1,5 M€ au titre de la replantation d'arbres, 1,5 M€ pour la plantation de nouveaux arbres dans l'objectif d'atteindre 170 000 nouveaux arbres dans Paris, 1,0 M€ pour la création de cours Oasis dans des copropriétés privées, 0,9 M€ pour le réaménagement des espaces verts des Champs-Élysées en vue des Jeux olympiques et paralympiques, 0,6 M€ pour la création de locaux dédiés à l'entretien des espaces verts au sein de la ZAC Chapelle-Charbon (18ème arrondissement), 0,4 M€ au titre des logements de fonction des gardiens des parcs et des cimetières et 0,4 M€ pour finaliser les travaux du jardin partagé Gabriel Lamé (12ème arrondissement).

Le solde correspond principalement à un transfert de 29,0 M€ vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat ».

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA ..... 16,6 M€

7,5 M€ sont proposés au titre de la mise en accessibilité des lignes de bus, auxquels s'ajoutent 1,0 M€ pour la mise en accessibilité des équipements de la petite enfance, 0,3 M€ pour celle des bâtiments administratifs, 0,2 M€ pour celle des services d'accueil familial départementaux et 0,1 M€ pour celle des mairies d'arrondissement.

3,4 M€ sont également ouverts au titre des crèches et des structures de multi-accueil, dont :
- 2,0 M€ au titre des travaux de sécurité dans les équipements de la petite enfance ;
- 0,6 M€ pour un avenant au projet de construction d'une structure multi-accueil rue du capitaine Marchal (20ème arrondissement) ;
- 0,5 M€ pour un avenant au projet de construction d'une crèche multi-accueil dans la ZAC Gare de Lyon-Daumesnil.

S'y ajoutent 0,7 M€ dédié au logiciel Facil'familles et 0,3 M€ pour l'installation de défibrillateurs dans les équipements de la petite enfance.

Enfin, 1,6 M€ est inscrit pour les travaux dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, 1,3 M€ pour la démolition et la reconstruction du centre social Ourcq (19ème arrondissement) et 0,2 M€ pour des études pour la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Julie Siegfried (14ème arrondissement).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE ..... 15,0 M€

10,9 M€ sont proposés au titre de travaux dans les cités mixtes régionales :

- 3,8 M€ pour Janson de Sailly (16ème arrondissement) ;
- 3,5 M€ pour François Villon (14ème arrondissement) ;
- 1,5 M€ pour Jean-Baptiste Say (16ème arrondissement) ;
- 1,2 M€ pour Lavoisier (Paris Centre) ;
- 0,5 M€ pour Bergson (19ème arrondissement) ;
- 0,4 M€ pour Carnot (17ème arrondissement).

1,3 M€ est par ailleurs proposé au titre de l'installation de défibrillateurs dans les écoles, 0,6 M€ afin de régler les derniers avenants de l'opération du groupe scolaire Küss (13ème arrondissement), 0,5 M€ pour compléter le financement de la cuisine du groupe scolaire Baudricourt (13ème arrondissement), 0,4 M€ dans le cadre de la reconstruction de l'école élémentaire du Clos (20ème arrondissement) et 0,3 M€ pour l'installation de défibrillateurs dans les collèges.

Enfin, 1,1 M€ est ouvert au titre de la rénovation de l'école d'art Duperré (Paris Centre).

ENVIRONNEMENT ..... 11,5 M€

6,5 M€ sont ouverts pour la modernisation des installations de ventilation et 5,0 M€ ouverts pour leur mise aux normes.

SECURITE ..... 3,2 M€

1,3 M€ est ouvert au titre de travaux de sécurisation des divisions territoriales de la police municipale et de la rénovation de la salle de commandement opérationnel, ainsi que 0,9 M€ au titre notamment des caméras piétons. Il est proposé d'augmenter la subvention d'équipement à la préfecture de police de 0,6 M€ en raison de surcoûts liés à des travaux en cours. S'y ajoute notamment 0,2 M€ au titre de la création d'une brigade équestre.

ACTION ECONOMIQUE ..... 1,8 M€

0,5 M€ est proposé au titre d'un complément de subvention d'équipement à l'association Paris Initiative Entreprise, 0,4 M€ au titre des appels à projets « Paris tous en jeux », 0,3 M€ au titre des appels à projets « Paris code », 0,3 M€ au titre des appels à projets « Paris fabrik », et 0,3 M€ pour le règlement de factures liées au projet Paris2connect et le versement d'un solde de subvention à AirParif.

B/ Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2023 adopté en décembre 2022 et de la DM2 adoptée en mars 2023, le stock net a été établi à 7 516,8 M€ en tenant compte de l'exécution au 16 février 2023.

Le CA 2022 adopté en juin 2023 a permis de constater que le stock net au 31 décembre 2022 s'établissait à 5 929,0 M€ en dépenses. Ce montant tient compte de l'exécution arrêtée au 31 décembre 2022 ainsi que des AP terminées constatée au CA.

Avant le vote du budget supplémentaire 2023, le stock net s'élève donc à 6 819,5 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2022, des mouvements intervenus au BP 2023 et en DM1, ainsi que de l'exécution 2023 à date.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une augmentation du stock net d'AP de 270,4 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 089,9 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock brut au 31/12/2022 (a)	CA 2022		Stock net au 31/12/2022 réporté en 2023 (d=a-b-c)	BP 2023 (e)	DM1 2023 (f)	Stock brut 2023 avant BS (g=d+e+f)	Liquidé au 16/06/2023 (h)	Stock net avant BS au 13/06/2023 (i=g-h)	BS 2023 (j)	Stock net après BS (k=i+j)
			Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
0	Services généraux	1 109,5 M€	224,1 M€	150,8 M€	734,7 M€	381,0 M€	-59,8 M€	1 055,9 M€	62,9 M€	993,0 M€	84,3 M€	1 077,3 M€
1	Sécurité	43,3 M€	24,6 M€	0,7 M€	18,0 M€	28,3 M€	-1,2 M€	45,0 M€	14,6 M€	30,4 M€	3,2 M€	33,6 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	506,0 M€	113,2 M€	4,5 M€	388,2 M€	105,9 M€	-15,8 M€	478,4 M€	29,5 M€	448,9 M€	15,0 M€	463,9 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	822,0 M€	222,1 M€	6,6 M€	593,4 M€	156,8 M€	14,1 M€	764,2 M€	81,0 M€	683,2 M€	57,1 M€	740,4 M€
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	299,1 M€	48,6 M€	9,4 M€	241,2 M€	64,1 M€	-5,7 M€	299,7 M€	15,4 M€	284,3 M€	16,6 M€	300,9 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	3 826,0 M€	717,6 M€	24,6 M€	3 083,7 M€	849,0 M€	-317,1 M€	3 615,5 M€	263,6 M€	3 352,0 M€	35,6 M€	3 387,5 M€
6	Action économique	168,1 M€	18,6 M€	0,7 M€	148,7 M€	49,9 M€	-4,0 M€	194,6 M€	1,7 M€	192,9 M€	1,8 M€	194,7 M€
7	Environnement	185,8 M€	47,4 M€	3,7 M€	134,8 M€	127,0 M€	-0,3 M€	261,5 M€	17,9 M€	243,6 M€	11,5 M€	255,1 M€
8	Transports	848,3 M€	258,2 M€	3,9 M€	586,2 M€	79,7 M€	32,4 M€	698,3 M€	107,0 M€	591,3 M€	45,3 M€	636,6 M€
TOTAL GENERAL		**7 808,1 M€**	**1 674,4 M€**	**204,8 M€**	**5 929,0 M€**	**1 841,6 M€**	**-357,4 M€**	**7 413,1 M€**	**593,6 M€**	**6 819,5 M€**	**270,4 M€**	**7 089,9 M€**

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II - LES CREDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 218,3 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	**188,3 M€**	**75,8 M€**
900 - Services généraux	20,8 M€	0,1 M€
901 - Sécurité	2,6 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14,1 M€	8,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13,6 M€	19,2 M€
904 - Santé et action sociale	11,5 M€	4,0 M€
9044 - RSA	0,0 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	77,1 M€	4,2 M€
906 - Actions économique	0,5 M€	0,0 M€
907 - Environnement	2,2 M€	0,0 M€
908 - Transports	35,9 M€	37,0 M€
921 - Taxes non affectées	4,7 M€	3,3 M€
922 - Dotations et participations	0,1 M€	0,0 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	5,2 M€	0,0 M€
Opérations d'ordre	**30,0 M€**	**30,0 M€**
925 - Opérations patrimoniales	30,0 M€	30,0 M€
926 - Transfert entre sections	0,0 M€	0,0 M€
Opérations budgétaires sans réalisation	**0,0 M€**	**112,5 M€**
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	67,4 M€
954 - Produit des cessions d'immobilisations	0,0 M€	0,0 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,0 M€	45,1 M€
Total	**218,3 M€**	**218,3 M€**

En dépenses, l'inscription de **218,3 M€** inclut :

- 188,3 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 30,0 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de **218,3 M€** proposée au budget supplémentaire 2023 résulte des mouvements suivants :

- 75,8 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 142,5 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

- **Opérations d'ordre**

30,0 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « opérations patrimoniales » et concernent la réintégration de la part annuelle des loyers capitalisés (27,0 M€) et la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (3,0 M€).

- **Autres inscriptions techniques**

Deux inscriptions sont réalisées dans le cadre du BS 2023 en recettes d'investissement :

- la reprise du solde d'exécution reporté de la section d'investissement pour 45,1 M€ ;
- la hausse de l'autofinancement volontaire à hauteur de 67,4 M€.

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2023 adopté lors du Conseil de Paris des 15, 16, 17 et 18 décembre 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 ont été établies à 9 681,9 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 205,1 M€. Le résultat 2022 de la section de fonctionnement y figure en recettes pour 149,0 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 9 887,0 M€ en recettes et en dépenses.

- **Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement au budget primitif 2023**

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget primitif 2023 sur les crédits de paiement des différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Mouvements intervenus depuis le BP 2023
Services généraux – Chapitre 930	-5 835 000,00 €
Culture,	800 000,00 €
Revenu de solidarité active (RSA)	2 000 000,00 €
Action économique	3 035 000,00 €
Total général	**0,00 €**

Au sein de la fonction « Services généraux », le montant correspond à des virements vers les fonctions « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », « Revenu de solidarité active (RSA) » et « Action économique » à hauteur de 5,8 M€.

Sur la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs », le montant correspond à 0,8 M€ au titre notamment du financement d'une subvention pour la Gaité Lyrique.

Sur la fonction « Revenu de solidarité active (RSA) », le montant correspond à 2,0 M€ au titre du soutien aux structures d'insertion d'action économique.

Sur la fonction « Action économique », le montant correspond notamment 0,7 M€ au titre du soutien au développement de l'économie sociale et solidaire, 1,6 M€ au titre du soutien aux entrepreneurs et à l'innovation, et 0,2 M€ au titre des missions locales.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Recettes Variation BS 2023
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,2 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	1,9 M€
936 - Action économique	0,7 M€
937 - Environnement	6,1 M€
Total crédits ventilés	***8,9 M€***
940 - Impositions directes	-508,0 M€
941 - Autres impôts et taxes	526,4 M€
942 - Dotations et participations	28,8 M€
Total crédits non ventilés	***47,1 M€***
Total crédits réels	**56,0 M€**
002 - Résultat de fonctionnement reporté	149,0 M€
TOTAL	**205,1 M€**

L'inscription de 205,1 M€ proposée au budget supplémentaire de 2023 résulte des mouvements suivants :

- 56,0 M€ de crédits réels se décomposant en :
  - 8,2 M€ de recettes ventilées par fonction ;
  - 18,3 M€ de recettes d'impositions directes et indirectes ;
  - 28,8 M€ de dotations et participations ;
  - 0,7 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour.

- 149,0 M€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat de la section de fonctionnement du dernier exercice clos doit être repris au budget supplémentaire qui suit le vote du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le résultat cumulé au 31 décembre 2022 s'élève à 149,0 M€. Aucune affectation à la section d'investissement n'ayant été délibérée. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2022 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 149,0 M€.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Dépenses		
	Variation BS 2023		
Chapitre fonctionnel	**BS hors restes à réaliser**	**Restes à réaliser de 2022**	**Variation BS totale**
930 - Services généraux	25,7 M€	2,9 M€	28,6 M€
931- Sécurité	-8,2 M€	0,3 M€	-7,9 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	17,6 M€	1,4 M€	19,0 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	20,0 M€	0,7 M€	20,7 M€
934 - Santé et action sociale	8,6 M€	4,1 M€	12,7 M€
9343 - APA	0,5 M€	0,0 M€	0,5 M€
9344 - RSA	2,3 M€	0,2 M€	2,5 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	7,3 M€	2,9 M€	10,2 M€
936 - Action économique	3,4 M€	0,2 M€	3,6 M€
937 - Environnement	12,4 M€	3,3 M€	15,7 M€
938 - Transports	7,3 M€	2,8 M€	10,1 M€
Total crédits ventilés	***96,9 M€***	***18,7 M€***	***115,6 M€***
940 - Impositions directes	5,1 M€	0,0 M€	5,1 M€
941 - Autres impôts et taxes	16,7 M€	0,0 M€	16,7 M€
942 - Dotations et participations	-0,2 M€	0,0 M€	-0,2 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,5 M€		0,5 M€
Total crédits non ventilés	***22,1 M€***	***0,0 M€***	***22,1 M€***
Total crédits réels	**119,0 M€**	**18,7 M€**	**137,7 M€**
953 - Virement à la section d'investissement	67,4 M€	0,0 M€	67,4 M€
Total crédits d'ordre	**67,4 M€**	**0,0 M€**	**67,4 M€**
TOTAL	**186,4 M€**	**18,7 M€**	**205,1 M€**

En dépenses, l'inscription de 205,1 M€ inclut :

- 137,0 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 0,7 M€ de crédits réels équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour ;
- la hausse de l'autofinancement volontaire (67,4 M€).

B. Informations générales

Les développements ci-après viennent se substituer aux termes et conditions du premier paragraphe de la section « *Informations générales* » du Document d'information :

L'Émetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise à jour du Programme qui a été autorisée (i) par la délibération n°2022 DFA 54-1 des 13,14, 15 et 16 décembre 2022 du Conseil Municipal de l'Émetteur portant budget primitif d'investissement pour 2023 et (ii) par les délibérations n° 2023 DFA 26-1 et 2023 DFA 26-2 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 portant respectivement projet de budget supplémentaire d'investissement et projet de budget supplémentaire de fonctionnement. Toute émission de Titres doit être autorisée par une délibération du Conseil Municipal de l'Émetteur.

C. Responsabilité du Supplément au Document d'information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 17 octobre 2023

VILLE DE PARIS
Direction des Finances et des Achats
7, Avenue de la Porte d'Ivry,
75013 Paris.
Téléphone :
33 (0)1 42 76 34 55
33 (0)1 42 76 34 57

Représentée par : Hervé Amblard
Responsable de la Gestion Financière, pour la Maire de Paris et par délégation